

de chômage jusqu'à ce qu'il soit possible de se procurer à Royan au début de l'hiver, considérant que Royan doit être doté, le plus tôt possible, d'installations sportives dignes de sa renommée

— décide

— d'approuver l'avant-projet de stade municipal établi par M. Bonnefoy architecte D.P.L.G et sollicite l'attribution de la subvention de l'Etat pour les constructions envisagées.

— que le financement de la première tranche de travaux s'élevant, lors de l'établissement du dossier à 109.798.900 fis sera effectué de la façon suivante

— par le transfert d'une somme de 20 millions de la créance dommage de guerre de la ville qui sera affectée aux travaux d'installation non subventionnables notamment le vélodrome

— par la subvention allouée par l'Etat à la ville

— par un emprunt d'un montant égal à la différence entre le montant de la dépense subventionnable et celui de la subvention et estimé à 50 millions

— de donner mandat à M. le Maire pour solliciter d'un établissement prêteur l'attribution d'un prêt de 50 millions en cas d'insuffisance de disponibilités financières.

— de s'engager à inscrire les centimes additionnels nécessaires au paiement des annuités de l'emprunt, au budget de l'année en cours de laquelle la réalisation de l'emprunt interviendra.

— prend l'engagement

— de mettre les installations en cause, le cas échéant, à la disposition des écoles, de toutes les associations sportives de la commune et des particuliers, désirant pratiquer isolément un exercice physique.

— de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer constamment l'entretien en bon état et le gardiennage des installations et de dégager chaque année au budget les ressources nécessaires à cet effet.

10/ Tennis de l'Orangerie - Situation de M^{me} Arnut

M^{me} Arnut était gardienne des tennis de l'Orangerie et son mari qui était employé au Garden Tennis devait assurer la réfection des courts en terre battue. Par suite de son état de santé, il ne peut plus assurer le lourd travail du gardien et demande à être désigné comme gardien des tennis de l'Orangerie.

Le salaire fixe n'ayant pas été revalorisé depuis 1956, M. Arnut demande également une majoration.

L'exploitation des tennis s'avérant rentable et les courts étant entretenus à la satisfaction générale, la commission donne un avis favorable aux demandes de M. Arnut et propose au Conseil Municipal la délibération suivante:

Le conseil municipal

Vu la demande de M. Arnut.

decide

de donner un avis favorable au projet présenté sous réserve que le stationnement véhicules sera interdit avenue M. Bastie au droit de la parcelle dont la ... est propriétaire.

approuvé à l'unanimité

13/ Subvention à l'amicale Royannaise des donneurs de sang bénévoles.

L'association Royannaise des donneurs de sang bénévoles sollicite l'attribution d'une subvention.

Compte tenu du but social de l'association, la Commission des ... propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 10.000 fr. pour l'année 1959.

La dépense sera mandatée au chap. XXXI "Dépenses imprévues"

approuvé à l'unanimité

14/ Election de délégués du Conseil Municipal à la Commission sanitaire

Le 8 septembre 1959, le Conseil Municipal avait désigné M. M. Breussac, Guillaud, Reix et Galland pour siéger avec M. le maire à la commission sanitaire locale.

Par lettre en date du 8 octobre M. le Préfet vient de faire connaître que le Conseil Municipal devait désigner 7 délégués titulaires et 3 suppléants.

Le Conseil Municipal

Yu sa délibération du 8 septembre 1959

Yu la lettre de M. le Préfet de la Charente inférieure du 8 octobre 1959

- désigne

M. M. Meyer, Breussac, Guillaud, Reix, Galland, Menant, ... comme délégués titulaires à la Commission Sanitaire Communale

- M. M. Gachet, M^{lle} Fouché, M. M. Rochedoux, Etcheber, Chamboulon, Bujard, comme délégués suppléants à la Commission Sanitaire communale

approuvé à l'unanimité

M. le M^e Gachet attire l'attention du Conseil Municipal sur le problème du chômage à Royan. Il y a, dit-il actuellement 58 chômeurs à 32 hommes, 26 femmes. Dans 8 jours le nombre augmentera : on va débaucher 10 ouvriers et la Dordognaise a adressé le 21 septembre lettre à 63 ouvriers pour débauchage le 22 octobre. Il propose que la demande soit adressée de toute urgence à M. le Préfet de la Charente en vue de l'ouverture d'un fonds de chômage.

Le Conseil Municipal

Considérant que 58 chômeurs sont actuellement inscrits

SP. le 28-10-1959 -

app. le 30-10-1959 -

59161

SP. le

X

3 copies